



À Mesdames et Messieurs  
Les membres du Conseil général  
2400 Le Locle

Le Locle, le 20 mars 2025

En prévision de la séance du Conseil général du 27 mars 2025, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATION

25-603 Interpellation interpartis (PS-Les Verts par Mmes Corine Bolay Mercier, Irina Solomatina, Yasmina Produit et MM. Gérard Santschi, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Céline Dupraz, Suzanne Zaslowski et M. Vivian Bologna) : Quelle politique poursuit le Conseil communal concernant les bornes de recharge pour les voitures et vélos électriques ?

Le nombre de bornes de recharge pour les voitures électriques varie fortement d'une commune à l'autre et cette diversité ne semble pas en lien direct avec le nombre d'habitant·e·s. D'après nos informations, certaines bornes pour les voitures électriques sont installées par la Commune, d'autres par des acteurs privés.

D'autre part, la question des stations de recharge pour les vélos électriques constitue à notre sens un vrai atout pour le développement de l'offre touristique. Le Conseil communal peut-il nous communiquer les informations suivantes :

- Quelle est la situation actuelle concernant les bornes de recharge ? La Commune reçoit-elle des demandes pour développer cette offre ?
- La Commune est-elle rémunérée si une entreprise privée veut installer des bornes électriques sur le territoire communal ?
- Quelles sont les intentions de la Commune quant au développement de bornes de recharge pour les voitures électriques ?
- En ce qui concerne les stations de recharge pour les vélos électriques, il semble que la commission du Tourisme ait travaillé sur ce sujet. Le Conseil communal peut-il nous rappeler les conclusions de la commission et nous indiquer son positionnement ?

9. MOTION

25-902

Motion de M. Alain Krebs et Mmes Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Karen Kinkel, Martine-Eliane Donzé, MM. Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, François Chopard, François Schaffner, Gabriel Gaffiot, Michel Jequier, Michel Rosselet, Nicolas Zaugg, Peter Spahr, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Théo Dänzer, William Buirette, Vincenzo Trugli (PLR-VL) : Etude de faisabilité d'un parking-silo sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle située entre la Maison de Paroisse et le jardin Klaus ou la rue Bournot

**Développement****Introduction :**

Actuellement, l'ouverture du tunnel de contournement est prévue pour début 2032. Ceci est bien sûr conditionné aux éventuels aléas liés à de tels projets.

On peut donc compter sur un minimum de 6-7 ans avant une potentielle inauguration du contournement de la ville.

D'ici là, il aura fallu définir, et avoir bien avancé, si ce n'est terminé, la mise en place d'un nouveau réaménagement de notre centre-ville.

Gardons à l'esprit que celui-ci devra toujours garantir, en cas de fermeture du tunnel, la traversée quotidienne de la ville par plus de 22'000 véhicules (prévisions 2040) !

De grands espoirs en termes d'attractivité reposent sur l'ouverture de ce tunnel et il faut que les bénéfices attendus pour notre ville puissent être effectifs le plus rapidement possible.

Ainsi, il est nécessaire que le réaménagement du centre-ville et l'ouverture du tunnel arrivent à terme dans des délais les plus proches possible.

Trouver une solution optimum ne sera pas simple et risque de prendre du temps. Cela nécessite donc une prise en main très anticipée de la problématique.

**Objectifs :**

Il faut que ce réaménagement garantisse aux résidents, aux commerces et aux autres services du centre-ville, ainsi qu'aux touristes, de bonnes conditions d'accessibilité, de mobilité privée et publique.

C'est donc essentiellement pour ces personnes qu'il faut trouver une bonne solution en termes de parcage ou, nous aurions plutôt envie de parler de "stockage", des véhicules en centre-ville.

Dans de nombreuses villes, on cherche à centraliser les parkings. Ceci permet notamment d'éviter le trafic supplémentaire engendré par la recherche de places parfois disséminées.

Implantés judicieusement, ces parkings permettent d'accéder ensuite aux commerces ou aux transports en commun, souvent en quelques minutes à pied. L'augmentation des véhicules hybrides rechargeables ou 100% électriques, nécessitera de nouvelles infrastructures de recharge qui seront nettement plus faciles à mettre en place et à entretenir, si elles sont regroupées dans un bâtiment plutôt qu'au long des rues.

**Etat actuel et éléments portés jusqu'ici à la connaissance des motionnaires**

Durant la précédente législature, les présentations faites en commission de l'urbanisme (ATUEE) au sujet de ce réaménagement du centre-ville se sont surtout résumées à des présentations de principe et des études de flux de véhicules réalisées par la société Transitec, mandatée par la Commune.

Dans le cadre du budget 2023, en page 127, on peut constater qu'un montant de Fr. 2'780'000.- avait été inscrit au plan financier des tâches 2024 sous le nom "Parking Bournot".

Dans le cadre du budget 2024 en page 114, on constate que ce montant a été reporté sur 2025 pour un parking qui s'appelle "Parking James-Guillaume".

Lors de la commission ATUEE du 26 mars 2024, donc lors de la précédente législature, les commissaires PLR ont demandé (PV p. 7) qu'un état d'avancement de la réflexion au sujet de ce parking soit présenté par l'architecte communal.

L'ébauche de projet présentée à cette occasion faisait état :

- D'un emplacement situé sur la place James-Guillaume ;
- D'une capacité d'environ 250 places, dont 150 en remplacement de places supprimées dans le cadre du réaménagement du centre-ville ;
- D'un niveau en sous-sol et de 2 étages apparents, d'une hauteur totale d'environ 6m ;
- **D'une emprise au sol utilisant quasi la totalité de la surface des 2 parkings actuels.**

Les commissaires PLR avaient alors particulièrement réagi à ce dernier point, vu qu'il condamne définitivement l'utilisation de la dernière place publique en centre-ville pouvant accueillir une manifestation d'importance. On pense ici, bien entendu, aux manèges et à la tente des Promos, mais également à d'autres manifestations telles que la Fête de la Bière, le Carnaval, et pourquoi pas un jour, une arrivée ou un départ d'une course, la venue d'un cirque ou la création par exemple d'un petit festival culturel.

L'attractivité et le rayonnement de notre ville, que l'on cherche par ailleurs à renforcer, ne doivent pas être entravés en limitant définitivement les possibilités de création ou d'organisation d'événements allant dans ce but.

L'utilisation de la Place du 1<sup>er</sup> Août, donc de la gare des bus, doit à notre avis être définitivement oubliée en raison des complications logistiques que cela engendre pour des manifestations de moyenne à grande importance.

A la question de savoir si un autre endroit avait été étudié, nous avons obtenu une réponse négative justifiée par le fait que les deux endroits potentiellement envisageables, soit le parking sous le collège Jehan-Droz et le parking autour du CPNE étaient trop décentrés. On voit donc bien que la proximité du centre-ville est essentielle.

Nous avons alors suggéré l'emplacement du terrain de sport situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot et nous avons dû nous contenter d'un simple "*c'est trop petit*" comme réponse.

La Ville ne devrait donc pas renoncer à des opportunités urbanistiques (en l'occurrence la disponibilité de la place James-Guillaume) pour garantir l'organisation de manifestations, mais ce serait plutôt aux organisateurs de manifestations de faire avec les places restant à disposition.

Avec un tel raisonnement, on condamne définitivement l'organisation des Promos dans son contexte actuel, qui rappelons-le, attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs externes à la commune.

Si la parcelle 2360 seule (figure 2) est bel et bien trop petite, on peut, avant d'en rester à ce simple constat, pour ne pas dire constat simpliste, rechercher des idées permettant d'entrevoir d'autres solutions.

### **Options politiques sur l'avenir de notre centre-ville et positionnement du législatif.**

Indépendamment de la suite de cette motion, il faut que le législatif puisse à l'avenir se positionner sur les options ou les lignes directrices retenues dans le cadre du réaménagement du centre-ville avant même que de longues et coûteuses études ne soient élaborées et présentées dans un rapport à son intention.

### Objet de la motion :

Le hasard a voulu que lors de la séance de la commission ATUEE évoquée ci-dessus, un projet de parking-silo pour une entreprise située en périphérie de la ville soit présenté aux commissaires.

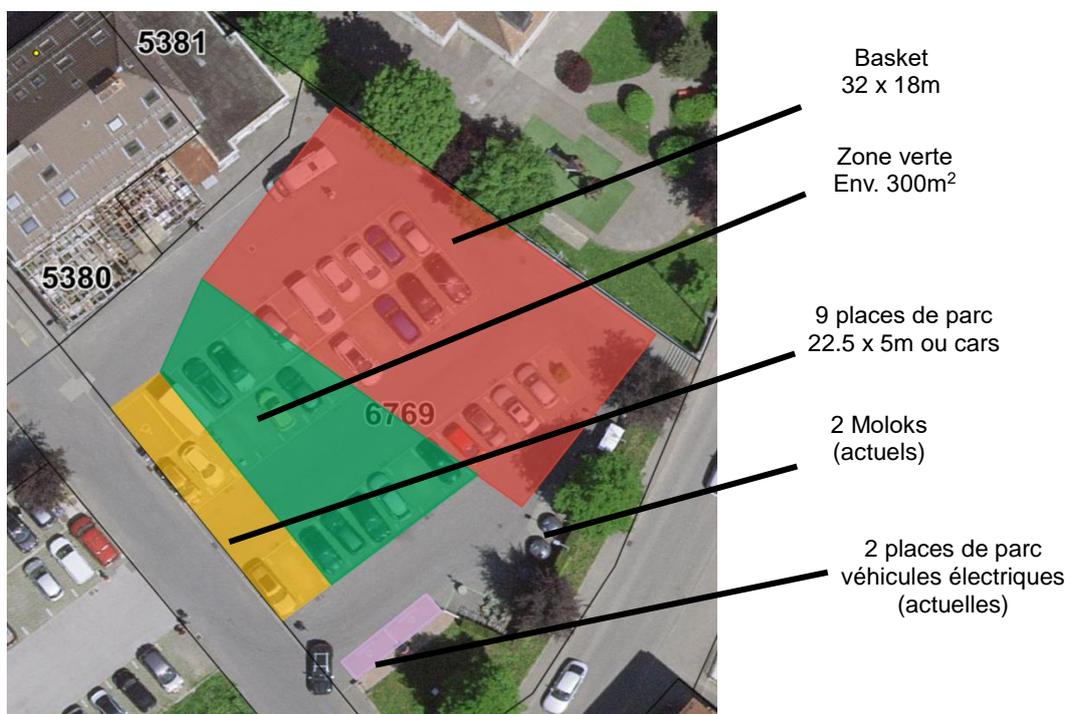
En se basant sur ce projet, et en voulant proposer une alternative plausible pour la réalisation d'un parking adapté à nos besoins, nous avons pu élaborer l'idée qui vous est présentée dans cette motion.

Physiquement, il apparait comme possible d'implanter un parking d'environ 180 places sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle ainsi qu'une partie des parcelles privées contigües, mais, **et c'est principalement le but de cette motion, il faut déjà clarifier ou entreprendre les points suivants avant de partir dans une étude détaillée.**

1. Offrir au Conseil général, ou au moins aux diverses commissions directement concernées (ATUEE, Circulation, Qualité de vie, Tourisme, Encouragement à la domiciliation, Financière) l'occasion de se positionner sur la préservation de la possibilité d'organiser des manifestations d'importance sur la place James-Guillaume ;
2. Contacter les propriétaires des parcelles concernées pour avoir leur accord et définir sous quelles conditions ils seraient prêts à accepter ce parking, et leur proposer éventuellement d'être des partenaires à un projet qui leur permettrait de valoriser leurs immeubles actuels ;
3. Etudier les contraintes légales et autres dérogations auxquelles il faudra apporter une solution ;
4. Vérifier que le sous-sol de l'emplacement soit exempt d'infrastructures telles que des câbles de communication et autres conduites rendant un tel projet difficile voire impossible à réaliser.

### L'idée de base consiste à :

1. Déplacer le terrain de sport (basket) situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot sur la partie est de la place James-Guillaume (parcelle 6769, figure 1) ;
2. Utiliser le reste de cette parcelle pour y réaliser un espace vert ou des jeux (amovibles) ne limitant pas la possibilité d'y implanter des infrastructures temporaires ;
3. Conserver une partie de cette parcelle pour des places de parc dédiées, par exemple à des personnes à mobilité réduite ou à des cars ;





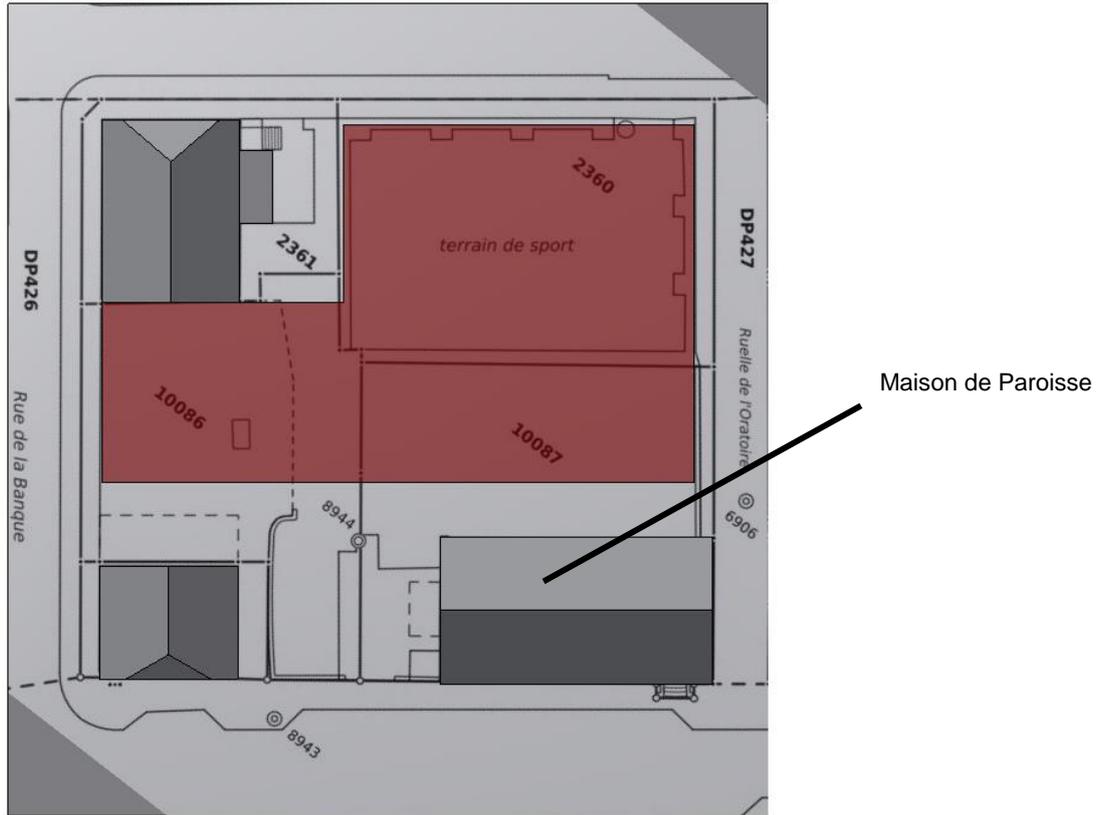


Figure 4 : Emprise au sol idée parking silo

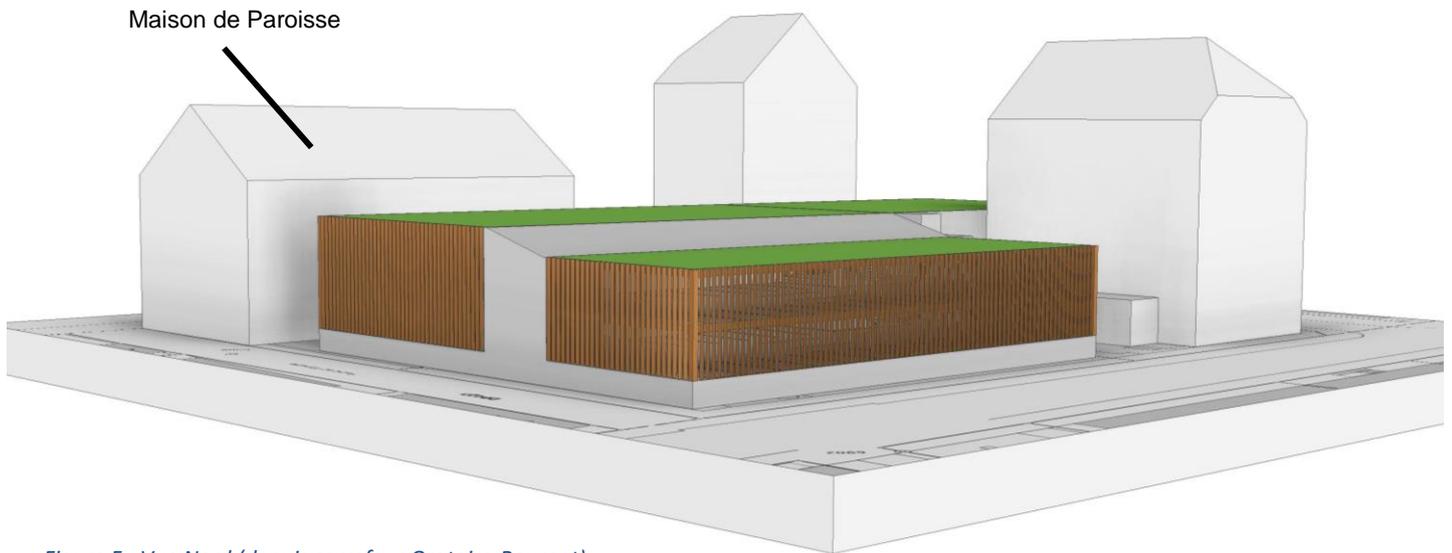


Figure 5 : Vue Nord (depuis carrefour Oratoire-Bournot)

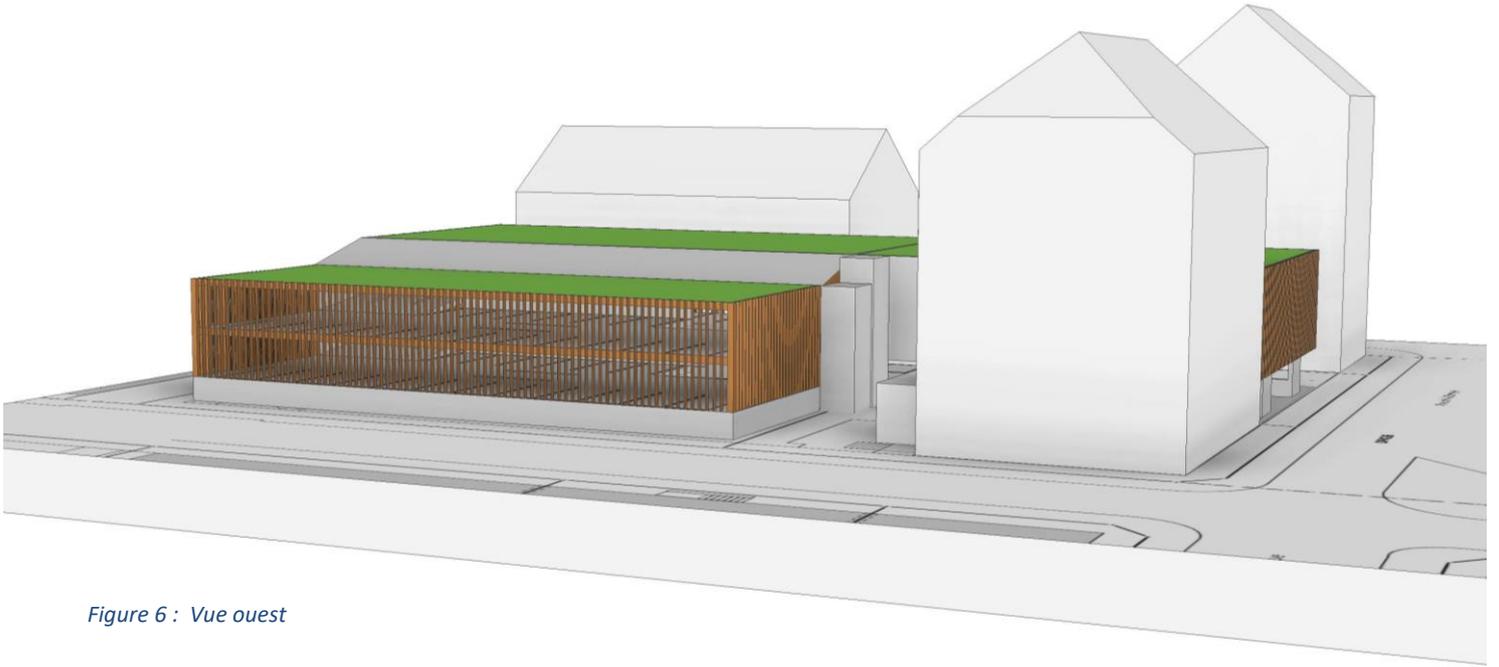


Figure 6 : Vue ouest

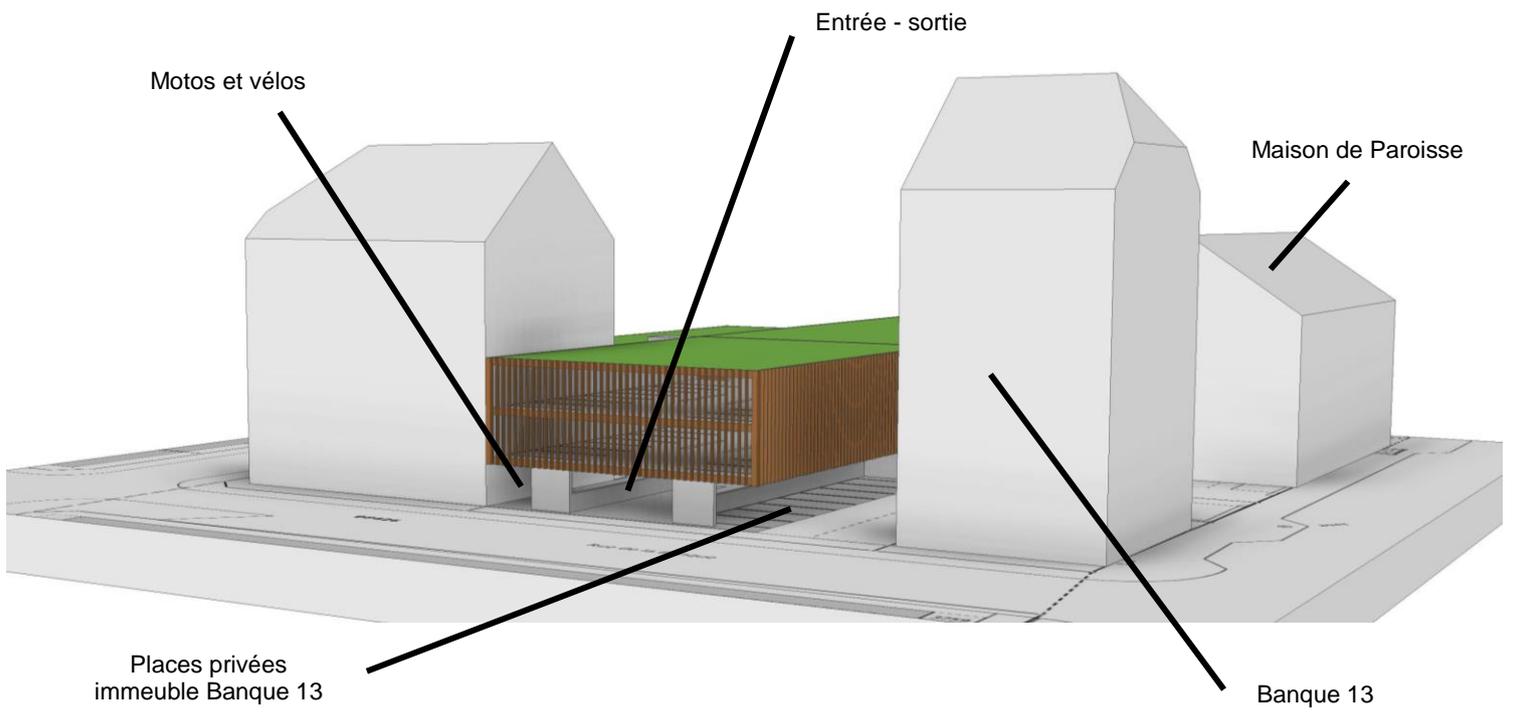


Figure 7 : Vue Sud (rue de la Banque)

A titre d'exemple, les façades pourraient ressembler à celles du parking de la place des forains de La Chaux-de-Fonds.

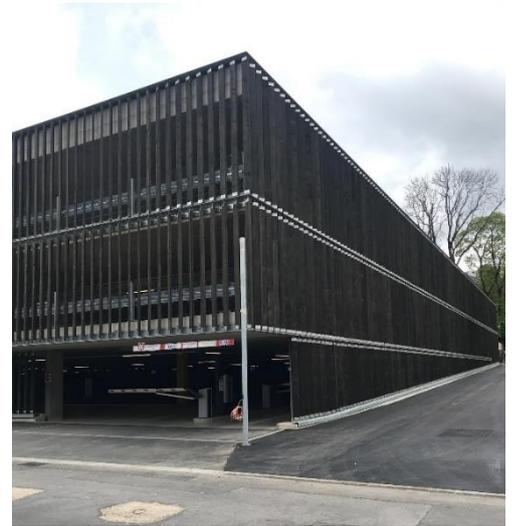
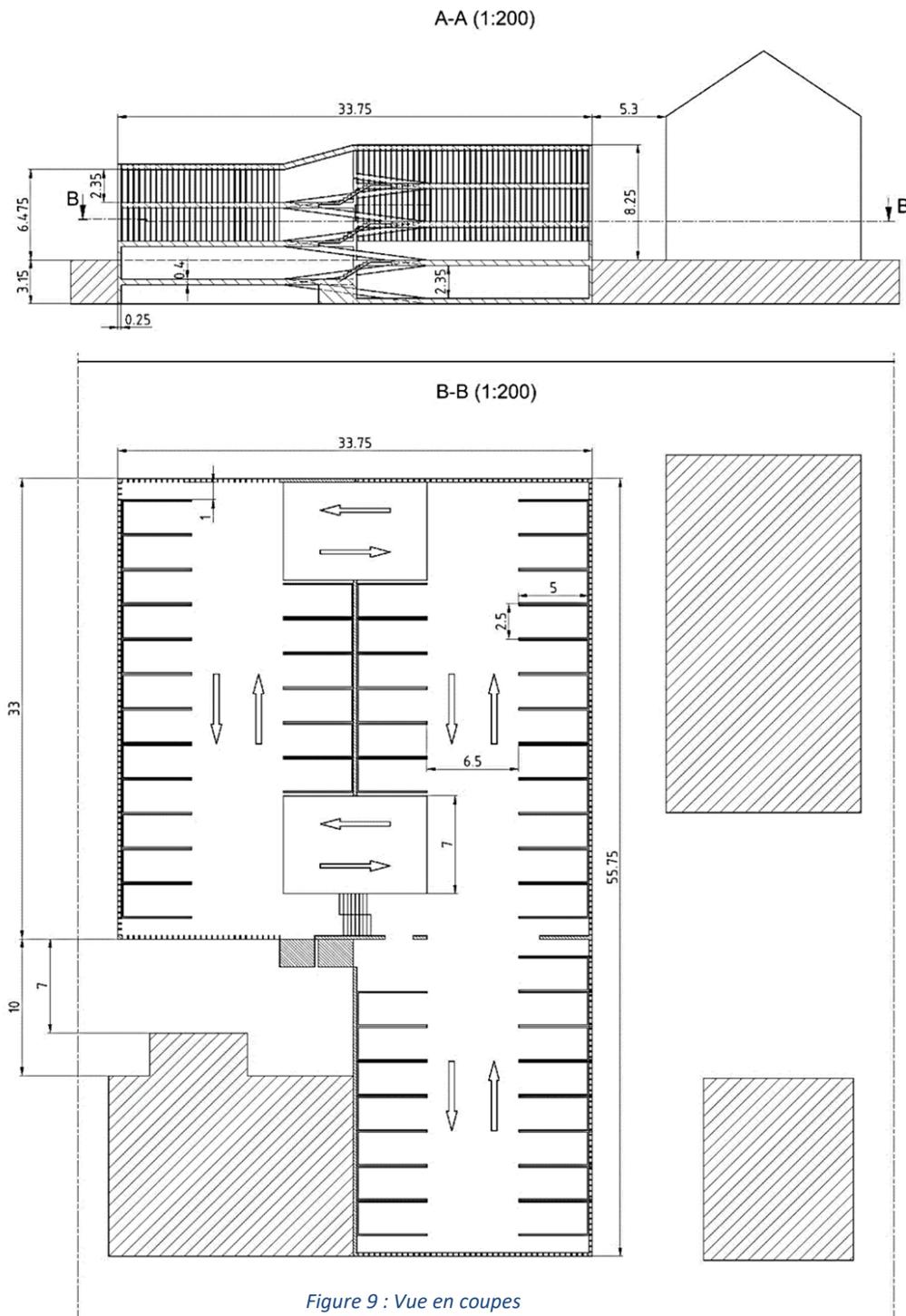


Figure 8 : Parking place des forains

Estimations dimensionnelles (mètres) :



**Conclusion :**

Avec cette capacité, et les places actuelles de l'ouest de la place James-Guillaume qui resteront utilisables, nous avons une capacité d'environ 260 places de parc en centre-ville.

Ceci correspond à l'objectif du projet recouvrant la place James-Guillaume présenté par l'architecte communal, mais avec un bâtiment plus petit, (donc peut-être moins cher ?) et une place James-Guillaume permettant de continuer d'y organiser des manifestations.

De plus, la localisation proposée pour ce parking est, à notre sens, nettement plus favorable à la vie notamment commerciale du centre-ville, surtout si on pense aux aînés ou personnes ayant des difficultés à se déplacer à pied.

Quelques exemples :

- Place James-Guillaume -> Migros / Coop : 285m env. 9 minutes aller-retour
- Parcelle 2360 -> Migros / Coop : 120m env. 3.5 minutes
- Place James-Guillaume -> Hôtel de Ville : 425m env. 13 minutes
- Parcelle 2360 -> Hôtel de Ville : 270 m env. 8 minutes
- Place James-Guillaume -> Pharmacie Mariotti :260m env. 8 minutes
- Parcelle 2360 -> Pharmacie Mariotti :120m env. 3.5 minutes
- Place James-Guillaume -> Gare des bus : 350m env. 11 minutes
- Parcelle 2360 -> Gare des bus : 170m env. 5 minutes
- Place James-Guillaume -> Remontoir : 410m env. 13 minutes
- Parcelle 2360 -> Remontoir : 230m env. 7 minutes

Nous avons encore d'autres idées concernant l'aménagement du toit de ce parking, mais à l'heure actuelle, il s'agit surtout de savoir si cette idée est réellement techniquement réalisable sans oublier qu'il faudra la financer. Un partenariat public-privé pourrait être une solution intéressante, pour la construction, mais également pour l'exploitation de ce parking. Mais, une chose après l'autre.

Dans le cadre du budget 2025, en page 112, on constate que le montant de Fr. 2'780'000.- est maintenant inscrit au plan financier des tâches pour 2028 et que son intitulé devient "Parking central".

Si le changement d'intitulé laisse entrevoir une reconsidération de son emplacement, son report à 2028 n'est pas, à notre avis, une bonne chose. Au-delà de sa conception propre, la définition de l'emplacement de ce parking-silo constituera un des critères essentiels entrant dans la réflexion globale du réaménagement du centre-ville.

Par conséquent, le choix de son emplacement doit se faire le plus rapidement possible.

**Motion :**

Par cette motion, le groupe PLR-VL demande au Conseil communal de :

- Prendre rapidement contact avec les propriétaires des parcelles concernées, afin de voir s'ils sont favorables à cette idée et à quelles conditions.
- Faire valider la faisabilité technique d'un parking-silo de 150 à 200 places sur l'emplacement situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot (figure 4).
- D'activer le processus de réflexion au sujet du réaménagement du centre-ville et de présenter dès que possible aux commissions concernées les objectifs recherchés et des variantes concrètes y répondant clairement.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,  
P. Martinelli